

## 1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales règlent l'ensemble des relations contractuelles entre EMEC et ses clients, sauf dérogation expresse et écrite.

Le cycle long en management fait l'objet de conditions générales spécifiques, mentionnées dans la convention d'inscription.

Par le seul fait de sa commande via le bulletin d'inscription en ligne, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales, renonçant aux conditions générales et particulières mentionnées dans ses propres bons de commande, dans ses lettres ou sur ses documents commerciaux.

## 2. MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Les formations proposées par EMEC ne sont accessibles qu'après envoi du formulaire d'inscription en ligne ([www.emec.be](http://www.emec.be)), dûment complété par le client. Par là-même, le client déclare qu'il a lu et accepte les présentes conditions générales.

Afin de valider son inscription, le client sera tenu de verser tout ou partie des droits d'inscription (selon le mode de paiement).

Toute inscription fera l'objet d'une confirmation d'EMEC par courrier électronique.

Tout client dispose du **droit de renoncer à son inscription**, sans indication de motif, **à condition qu'il le notifie par e-mail** à EMEC, **au moins 10 jours ouvrables avant la date de début de la formation** (date d'envoi faisant foi).

Dans ce cas, les droits d'inscription et cautions qui auraient été déjà payés seront remboursés intégralement par EMEC.

Pour toute notification intervenant moins de 10 jours ouvrables avant la formation ou en cas d'absence totale de notification ou d'abandon en cours de formation (pour quelque motif que ce soit), le client demeure tenu au paiement de la totalité des droits d'inscription.

## 3. ANNULATION DU FAIT D'EMEC

EMEC se réserve le droit d'apporter au programme toute modification qui s'avère nécessaire ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

En cas d'annulation par EMEC, celle-ci interviendra au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de début de la formation.

Dans ce cas de figure, EMEC conviendra avec les personnes inscrites, soit du report de l'inscription à la session suivante, soit du remboursement de la totalité des droits d'inscription ou cautions qui auraient déjà été payés.

## 4. ATTESTATIONS DE SUIVI

Les attestations de suivi de formation seront produites **à la demande** par le client (le participant ou son entreprise). Elles ne seront **délivrées que si toutes les factures sont acquittées**.

## 5. FACTURATION ET PAIEMENT

EMEC propose **trois modes de paiement**.

### 1. PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE :

- *Le paiement se fait au moment de l'inscription, à la demande d'EMEC (au moyen d'un document PRO FORMA).*
- *Le versement sera effectué sur le compte bancaire d'EMEC ASBL IBAN BE30 3101 5648 2611, dès réception du document PRO FORMA.*
- *L'inscription sera validée dès réception des droits d'inscription.*
- *La facture acquittée sera adressée au client en fin de formation.*
- *En cas d'annulation de la formation du fait d'EMEC ou d'annulation par le client dans les délais, les droits d'inscription seront remboursés intégralement par EMEC.*

### 2. PAIEMENT PAR CHEQUES FORMATION DE LA WALLONIE (uniquement pour les formations agréées par le dispositif):

- *Le client commandera le nombre de chèques formation spécifié par EMEC, lors de la confirmation de formation adressée par mail. Le client doit vérifier que leur date de validité dépasse celle de la date de fin de formation.*
- *Le client remettra à EMEC le code d'utilisation et le numéro d'autorisation, à l'échéance demandée par EMEC et au plus tard, le 1er jour de la formation.*
- *En fin de formation, EMEC activera le nombre de chèques formation correspondant au nombre d'heures de présence effective au cours (1 chèque par heure de présence effective) et enverra au client la facture. Celle-ci sera acquittée si le nombre de chèques activés suffit à couvrir le montant de la facture. Dans le cas contraire, le solde restant dû sera à verser sur le compte bancaire d'EMEC ASBL IBAN BE30 3101 5648 2611.*

### 3. INTERVENTION DU CEFORA (uniquement pour les employés CP200 et pour les formations agréées par le CEFORA):

**N.B. : le CEFORA prend en charge les frais de participation au prorata des heures effectivement suivies. Les absences ne font l'objet d'aucun financement du CEFORA et sont donc à charge exclusive du client.**

- *Le client sera tenu de verser une caution au moment de l'inscription, à la demande d'EMEC (au moyen d'un document PRO FORMA).*
- *Le versement sera effectué sur le compte bancaire d'EMEC ASBL IBAN BE30 3101 5648 2611, dès réception du document PRO FORMA.*
- *L'inscription sera validée dès réception de la caution.*
- *En fin de formation, EMEC transmettra au CEFORA les présences effectives et procédera au remboursement de la caution au client, au prorata des heures effectivement suivies et validées/financées par le CEFORA:*
  - ◆ *Si 100 % de présence, la caution sera remboursée intégralement au client.*
  - ◆ *En cas d'absence partielle ou totale à la formation, la caution permettra de couvrir les frais d'inscription non pris en charge par le CEFORA. EMEC enverra au client une facture acquittée pour le montant à sa charge et lui versera le solde éventuel de la caution.*

## 6. NON-PAIEMENT D'UNE FACTURE

Toute facture restant impayée à son échéance, et après les rappels d'usage, pourra faire l'objet d'une **procédure de recouvrement de créance**. Le montant restant dû sera majoré d'intérêts de retard au taux légal (8%), en application de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (M.B. 07/08/2002). Le débiteur sera en outre tenu au **paiement de tous les frais d'encaissement, tant judiciaires qu'extrajudiciaires**, auxquels donnera lieu le recouvrement de la facture impayée.

## 7. PARTICIPATION AUX COURS

Les locaux et le matériel mis à disposition des participants dans le cadre des formations doivent être utilisés " en bon père de famille". Toute dégradation sera portée en compte de la personne négligente.

EMEC se réserve le droit d'interdire l'accès à un cours à un participant dont le comportement empêcherait les autres membres du groupe de suivre le cours de manière normale. Toute exclusion pour raison disciplinaire se fera sans remboursement ni indemnité.

## 8. RESPONSABILITE D'EMEC

EMEC met tout en œuvre pour proposer des formations de qualité. Sa responsabilité ne peut toutefois être mise en cause, sauf faute lourde ou intentionnelle de sa part, ni dans le cas où certains renseignements se révéleraient obsolètes, imprécis, inexacts ou incomplets, ni en raison de l'interprétation ou de l'utilisation que l'utilisateur pourrait faire de ceux-ci.

## 9. RESPECT DE LA VIE PRIVEE

EMEC s'engage à traiter vos données en conformité avec le Règlement général du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Afin d'apporter toute la transparence sur le traitement de vos données à caractère personnel, nous vous invitons à prendre connaissance de la **Charte vie privée** d'EMEC. Pour toute question complémentaire relative à cette charte, vous pouvez vous adresser à [info@emec.be](mailto:info@emec.be).

## 10. DISPOSITIONS FINALES

Les présentes conditions priment les conditions générales du client. Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. En cas de différend relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes clauses ou du contrat y relatif, les parties s'efforceront de résoudre ce différend à l'amiable.

A défaut d'un tel accord amiable, le litige relève de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux belges de l'arrondissement de Liège (Belgique), sous réserve du droit d'EMEC de porter le litige devant les tribunaux du siège ou du domicile du client.